

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 28 juillet 2020**

---

Le 18 juillet, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

**Présents :** Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Cédric CAUDEN, Loïc POULHALEC, Sabrina CROISSANT, Jérôme LE DOUAIRON, Isabelle HELOU, Didier ESVAN, Catherine MOUNIER, Jean-Luc ROUILLE, Elodie HILPERT

**Absent excusé :** Stéphanie KERMARREC

**Secrétaire :** Annie LE GOFF

**Secrétaire adjointe :** Camille MICHEL

Date de convocation : 18 juillet 2020

Présentation de Rudy Mouillard sur le rôle des élus et le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Adoption du Procès-verbal de séance du 9 juillet 2020. Jean-Luc Rouillé précisé qu'il ne souhaite pas être suppléant de Jérôme Le Douairon dans le rôle de référent Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mais simplement l'aider. Il ne souhaite pas le remplacer en cas d'absence.

**1) ASSAINISSEMENT CONTROLE RACCORDEMENT**

Considérant les réclamations reçues de la part de propriétaires en cours de vente au moment de l'approbation de la délibération n°41/2020 du conseil municipal en date du 9 juillet 2020,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'exonérer les personnes en cours de vente, dont les services techniques ont assuré une visite sur place, de l'obligation de contrôle de raccordement à l'assainissement collectif,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Exonère de l'obligation de contrôle au raccordement à l'assainissement collectif, les propriétaires en cours de vente au moment de la décision n°41/2020 et pour lesquels les services techniques se sont rendus sur place avant le 09/07/2020 pour une vérification simple du raccordement, qui se sont vu délivrer une attestation de raccordement à l'assainissement collectif.
- Rappelle que la visite de contrôle des services techniques ne statue que sur l'effectivité du raccordement à l'assainissement collectif et que les attestations délivrées ne sauraient avoir une valeur légale en cas de litige sur la qualité dudit raccordement.

**2) COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

Madame le Maire fait connaître au conseil municipal que M. le Président du Conseil Départemental du Morbihan l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger à la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 10.07.2020 soit pendant plus de quinze jours et a été inséré dans le journal Ouest-France du 16.07.2020.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- Nathalie BOULBEN
- Denis DROUAL
- Mathieu HELLEGOUARCH
- Lionel HERPE
- Erick LE COZ

- Denis LUQUOT

Qui sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteints l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats en séance les conseillers ci-après :

- Cédric CAUDEN
- Didier ESVAN
- Alain PERRON
- Jean-Luc ROUILLÉ

Qui remplissent de leur côté les conditions ci-dessus rappelées pour être éligibles.

La liste des candidats au titre des conseillers municipaux est ainsi arrêtée :

- Cédric CAUDEN
- Didier ESVAN
- Alain PERRON
- Jean-Luc ROUILLÉ

La liste des candidats au titre des propriétaires est ainsi arrêtée :

- Nathalie BOULBEN
- Denis DROUAL
- Mathieu HELLEGOUARCH
- Lionel HERPE
- Erick LE COZ
- Denis LUQUOT

Le nombre de votants étant de quatorze, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- Cédric CAUDEN : 12 voix
- Didier ESVAN : 14 voix
- Alain PERRON : 14 voix
- Jean-Luc ROUILLÉ : 2 voix
  
- Nathalie BOULBEN : 4 voix
- Denis DROUAL : 12 voix
- Mathieu HELLEGOUARCH : 11 voix
- Lionel HERPE : 12 voix
- Erick LE COZ : 14 voix
- Denis LUQUOT : 14 voix

Compte tenu des voix recueillis par chacun d'entre eux,

Sont élus les conseillers municipaux suivants :

- Alain PERRON, membre titulaire
- Cédric CAUDEN et Didier ESVAN membres suppléants

Sont élus les propriétaires de foncier non bâti suivants :

- Erick LE COZ, membre titulaire
- Denis LUQUOT, membre titulaire
- Denis DROUAL, membre titulaire
- Lionel HERPE, membre suppléant
- Mathieu HELLEGOUARCH, membre suppléant

### 3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant les critères ci-dessous présentés

- 50 € / manifestation ouverte au public
- 150 € pour les associations s'occupant de l'entretien du patrimoine et d'espaces communaux
- Montant modulé selon le nombre de membres et de lanvénégenois, sauf pour associations sportives avec licences,

<b>Nombre de membres</b>	<b>0 à 19</b>	<b>20 à 39</b>	<b>40 à 59</b>	<b>60 à 79</b>	<b>+ de 80</b>
Montant à proratiser	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
<b>% de lanvénégenois</b>	<b>0 à 19</b>	<b>20 à 39</b>	<b>40 à 59</b>	<b>60 à 79</b>	<b>+ de 80</b>
0-25 %	60 €	90 €	120 €	150 €	180 €
25-50 %	80 €	120 €	160 €	200 €	240 €
50-75 %	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
75-100 %	120 €	180 €	240 €	300 €	360 €

- Pour les associations sportives avec licences : montant par licencié :
  - < 18 ans de Lanvénégen = 12 € : hors Lanvénégen = 8 €
  - > 18 ans de Lanvénégen = 9 € ; hors Lanvénégen = 5 €

Considérant la période exceptionnelle, plusieurs associations ont fait le choix de ne pas solliciter de subvention pour cette année,

Christophe Combeau, adjoint à la vie associative, présente les propositions de subventions et adhésions suivantes :

<b>Associations communales</b>	
Amicale Laïque	200 €
Assaut des Brancks	150 €
FNACA	230 €
Jeunes d'Autrefois	900 €
Les Amis du Scrabble	150 €
Union Sportive Lanvénégen	1530 €
Société de chasse	360 €
Les Amis de la Chapelle de la Trinité	200 €
<b>Autres associations</b>	
Association proposant des activités non proposées par des associations à Lanvénégen	10 € / adhérent de – de 18 ans domicilié à Lanvénégen
Rés'Agri Pays du Roi Morvan	80 €
Ty Ar Milad	80 €
Ty An Dud	80 €
La Marion du Faouët	80 €
Les restos du cœur	80 €
APAJH (Asso pour Jeunes Adultes Handicapés)	200 €
Mémoire du canton du Faouët	20 €
<b>Adhésions</b>	
Association des Maires et Présidents du Morbihan	0,296 € / habitant
BRUDED (Bretagne RURale et Rurbaine pour un DEveloppement Durable)	0,30 € / habitant
CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan)	384,45 €

EM2S (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire)	0,15 € / habitant
Association des Maires Ruraux de France	100 €
ALECOB (Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne)	1,20 € / habitant
<b>Voyages scolaires jusqu'en terminale</b>	
1 ou 2 jours	10 € / élève
3 jours et plus	20 € / élève

#### **4) SUBVENTION 4L TROPHY**

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention adressée par l'association 4 Laval 2021 pour l'équipage La French 4L, dont Raphaël Picandet, jeune lanvégenois, fait partie.

L'association sollicite une subvention pour la participation au 4 L Trophy, plus grand raid humanitaire d'Europe, en février 2021. Du matériel sportif et scolaire est ainsi envoyé aux enfants défavorisés du Maroc. L'opération finance également l'accès à l'éducation pour plus de 20 000 enfants par an.

Madame le Maire propose d'octroyer une subvention de 200 € contre la mise en place du logo de la Commune sur la 4 L et la réalisation d'une exposition au sein de la médiathèque communale pour présenter ce qui aura été accompli et l'expérience humaine vécue.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

#### **5) AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019, issus des comptes administratifs (CA), pour le budget principal et les budgets annexes.

##### **Budget Principal**

Le compte administratif du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 173 827,27 € qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2020. Il est donc proposé d'affecter la somme de 173 827,27€ au compte 1068 en recettes d'investissement du BP principal 2020.

##### **Budget annexe Boulangerie**

Le compte administratif du budget annexe boulangerie laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 7 414,47 € qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2020. Il est donc proposé d'affecter la somme de 7 414,47 € au compte 1068 en recettes d'investissement du BP boulangerie 2020.

##### **Budget annexe Lotissement des châtaigniers**

Le compte administratif du budget annexe lotissement des châtaigniers laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 7,52 € qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2020. Il est donc proposé d'affecter la somme de 7,52 € au compte 1068 en recettes d'investissement du BP lotissement des châtaigniers 2020.

Après en avoir délibéré, les propositions d'affectation des résultats sus indiqués du budget principal et des budgets annexes boulangerie et lotissement des châtaigniers sont approuvées à l'unanimité.

#### **6) CREATION BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE ET LOGEMENTS SOCIAUX**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un nouveau budget annexe pour le projet de maison de santé et logements sociaux, prévu rue Jean Cadic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un budget annexe pour la maison de santé et les logements sociaux
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **7) CESSION DE TERRAIN – LOTISSEMENT ET MAISON DE SANTE**

Considérant la nécessité de connaître le coût global des opérations de lotissement des châtaigniers et maison de santé et logements sociaux, il convient de céder le terrain cadastré B0849 et acheté en 2014 par la mairie et imputé au budget principal,

Considérant le coût d'acquisition de 33 543 € (frais de notaire inclus),

Considérant la surface totale du terrain de 5849 m<sup>2</sup>,

Considérant la surface du lot destiné à la maison de santé et aux logements sociaux de 1464 m<sup>2</sup>,

Considérant qu'il convient de diviser en parts égales les espaces communs d'une surface totale de 982 m<sup>2</sup>,

Madame le Maire propose de céder au budget lotissement des châtaigniers une portion de terrain pour un montant total de 22 331,81 € et au budget maison de santé et logements sociaux pour un montant de 11 211,79 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte la cession du terrain B0849 dans les proportions précisées ci-dessus
- Dit que les crédits afférents sont prévus aux budgets annexes concernés
- Autorise Madame le Maire à réaliser l'ensemble des écritures comptables nécessaires à cette opération

#### **8) AMORTISSEMENT – SUBVENTION EQUIPEMENT 2019**

Considérant la nécessité d'effectuer plusieurs achats de mobiliers pour le cabinet médical afin de permettre l'accueil du médecin dans les locaux actuels,

Considérant qu'il s'agit par cette opération de réaliser une subvention d'équipement au profit d'une personne de droit privé,

Considérant le montant total dépensé en 2019 de 6064,86 €,

Considérant l'obligation d'amortir sur 5 ans les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'amortir sur 5 ans la subvention d'équipement versée en 2019.

#### **9) BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Le budget primitif principal commune pour l'exercice 2020 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	885 831, 00 €	1 552 725,29 €
<b>RECETTES</b>	885 831, 00 €	1 552 725,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 pour le budget principal.

#### **10) BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif assainissement pour l'exercice 2020 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	50 439,29 €	64 962,61 €
<b>RECETTES</b>	50 439,29 €	64 962,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 pour le budget annexe assainissement.

### **11) BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

Le budget primitif boulangerie pour l'exercice 2020 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	21 734,95 €	57 454,30 €
<b>RECETTES</b>	21 734,95 €	57 454,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 pour le budget annexe boulangerie.

### **12) BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS**

Le budget primitif lotissement des châtaigniers pour l'exercice 2020 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	131 336,81 €	144 754,47 €
<b>RECETTES</b>	131 336,81 €	144 754,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 pour le budget annexe lotissement des châtaigniers.

### **13) BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS**

Le budget primitif maison de santé et logements sociaux pour l'exercice 2020 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	2 000,00 €	647 030,42 €
<b>RECETTES</b>	2 000,00 €	647 030,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 pour le budget annexe maison de santé et logements sociaux.

#### **14) PERSONNEL – TAUX DE PROMOTION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 12 mai 2020,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. Les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Elle propose au Conseil Municipal de fixer le taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 100%, sachant qu'un seul agent est éligible à l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de promotion à 100 % pour le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

#### **15) ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le trésorier principal de Gourin a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur qui se décline comme suit :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON VALEUR	EXERCICES CONCERNES	MONTANT
<b>Etat n° 3852890215</b>		
P. M. – solde inférieur seuil de poursuite	2016	19,98
P.P. – décédé	2015-2016-2017	155.65 €
G.H. – dette inférieure saisie banque	2016	49.94 €
D.N. – pas d'employeur connu	2013-2014	261,47 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états ci-dessus transmis par Mr le Trésorier Principal de Gourin,

Le Conseil Municipal admet à l'unanimité en non-valeur les titres de recettes de l'état ci-dessus du budget annexe assainissement, précise que les crédits budgétaires sont ouverts sur l'exercice 2020 à l'article 6541 et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **16) TRAVAUX MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de ravalement et réfection de toiture de la médiathèque,

Considérant le montant total des travaux à environ 20 000 € HT,

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le financement du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale, et charge le Maire de signer tout document nécessaire à cette demande.

### **17) POLE SANTE ET LOGEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTIONS**

Vu le rapport d'analyse des offres présentés par l'Atelier 121 en date du 24 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les attributions suivantes :

- Et d'autoriser Madame le maire à signer les marchés publics suivants :

#### **Programme Construction d'une maison médicale et de deux logements sociaux**

##### **→ Lot 3 : Couverture**

- Entreprise : AEB (Carhaix – 29)
- Montant du marché : 15 130,92 € HT

##### **→ Lot 10 Electricité**

- Entreprise : JC ANDRE (Quéven – 56)
- Montant du marché : 32 493,25 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les attributions ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Fin de séance à 21h45.

Affiché le 29/07/2020

Transmis en Préfecture le 29/07/2020